

Observatoire Départemental de la Famille

La vie de parent au quotidien

Une enquête auprès des familles des Bouches-du-Rhône



Les évolutions de la famille depuis plusieurs décennies ont induit des changements dans les liens parents-enfants :

- Diversification des types de familles (familles nucléaires, familles monoparentales, familles recomposées) ;
- Affirmation du primat de l'individu au sein de la famille modifiant le dialogue parents-enfants ;
- Difficultés de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle...

Ainsi, l'idée selon laquelle les parents ont aujourd'hui plus de difficultés à assurer leur rôle et leurs responsabilités est communément répandue.

Mais qu'en disent les parents ? Il était intéressant de les interroger sur la perception qu'ils ont de leur rôle, les difficultés effectives qu'ils éprouvent et la façon dont ils les partagent. Que connaissent-ils des aides proposées aujourd'hui par les Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) ? Quels sont, à leurs yeux, les facteurs qui les empêchent/dissuadent de solliciter ces structures ?

Cette enquête sur le thème de la parentalité a été initiée par l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), au niveau national, en 2008.

Soucieuse de mieux connaître les familles du département et notamment leurs conceptions et leurs expériences en matière de parentalité, l'UDAF 13 a souhaité relayer cette enquête au niveau du département des Bouches-du-Rhône. Le réseau « Parents 13 », en charge de l'animation du REAAP sur le département et piloté par la Caisse des Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF 13) s'est associé à la démarche.

UDAF des Bouches-du-Rhône

143 Avenue des Chutes Lavie 13013 Marseille

Tel. 04 91 10 06 28 - Fax : 04 91 10 06 05

Courriel : contact@udaf13.fr

www.udaf13.fr

Repères méthodologiques

L'enquête a été menée de mars à juillet 2010 auprès d'un échantillon représentatif de 2950 familles allocataires de la CAF 13 ayant au moins un enfant de moins de 19 ans, tenant compte de la typologie des familles (couples / isolés), de la commune de résidence, et du nombre d'enfants.

Sur ces 2950 questionnaires, 2832 ont été adressés par la CAF 13 aux familles allocataires et 118 ont été diffusés directement par le CCAS de la Ciotat auprès d'allocataires CAF de la commune.

Au total, **967 familles y ont répondu**, soit un taux de réponse de 33%.

Quelques chiffres dans les Bouches-du-Rhône

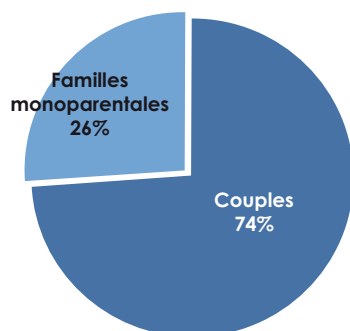
Selon le recensement INSEE de 2006 :

- Le nombre total de familles avec enfant(s) s'élevait à 316 363 familles parmi lesquels 71% de couples et 29% de familles monoparentales.
- Le nombre total de familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans dans le département était de 283 377 familles (source : RP2006, INSEE).

Au 31 décembre 2009, le nombre de familles allocataires de la CAF des Bouches-du-Rhône ayant au moins un enfant de 18 ans ou moins s'élevait à 197 455 (source : Caf13).

Profil des répondants et des familles de l'enquête

- **Sexe des répondants** : 88% de femmes, 12% d'hommes
- **Âge moyen de la personne de référence de la famille¹** : 44 ans
- **Activité de la personne de référence de la famille** : elle exerce généralement une activité professionnelle (83%) et se situe principalement dans les catégories « employé » (37%) et « cadre, ingénieur, professeur » (28%). Compte tenu de l'origine de l'échantillon (familles allocataires de la CAF), les agriculteurs ne sont pas représentés dans l'enquête.



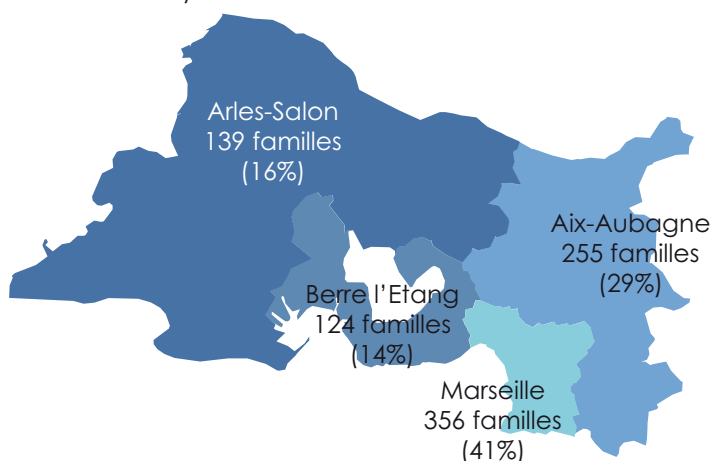
- **Typologie des familles** :
 - 74% des parents questionnés vivent en couple (dont 18% de familles recomposées)
 - 26% vivent seuls (familles monoparentales).

- **Nombre moyen d'enfants de moins de 19 ans par famille** : 1,9
- **Âge des enfants** :
 - 50% des familles ont au moins 1 enfant entre 0 et 5 ans.
 - 44% des familles ont au moins 1 enfant entre 6 et 10 ans
 - 40% des familles ont au moins 1 enfant entre 11 et 15 ans
 - 24% des familles ont au moins 1 enfant entre 16 et 18 ans

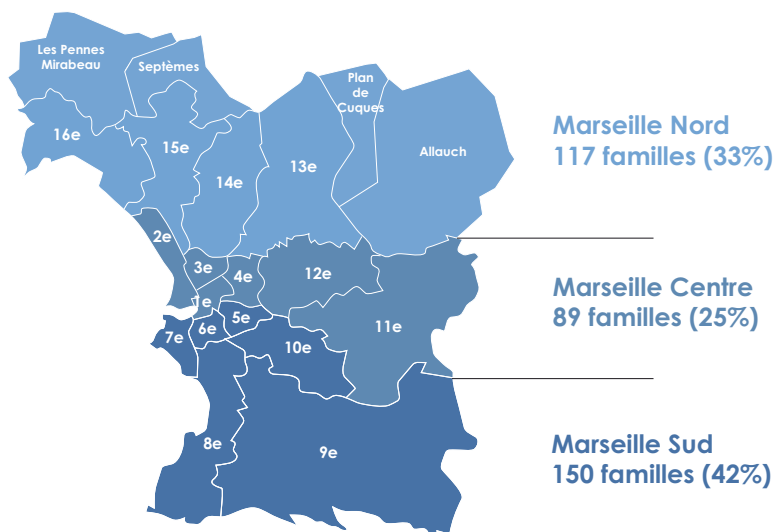
¹ Selon l'INSEE, la personne de référence d'un ménage est l'homme du couple. Pour les familles monoparentales il s'agit du parent responsable.

Répartition géographique des familles de l'échantillon

En se basant sur le découpage géographique des districts de la CAF 13, les familles de l'enquête se répartissent ainsi : Marseille 41%, Aix-Aubagne 29%, Arles-Salon 16% et Etang de Berre 14%. Cette répartition au niveau départemental est représentative de celle transmise par la CAF malgré une surreprésentation du district Aix-Aubagne (forte participation de La Ciotat).



Sur Marseille, les quartiers Sud (42%) sont les plus représentés puis les quartiers Nord 33% et enfin le centre (25%). La répartition sur Marseille ne correspond pas à celle de l'ensemble des familles allocataires (Source CAF : Nord, 38%, centre 32%, sud 30%).



L'éducation des enfants : un questionnement sur soi qu'on partage

Pour la quasi-totalité des familles interrogées, l'**éducation est principalement source d'interrogations (91%) et d'inquiétudes(90%)**. Stress et difficultés sont également évoqués mais de façon moins marquée (67% et 65%).

Si les interrogations portent souvent sur le comportement des enfants (77%), elles sont tout aussi fréquentes sur l'attitude à adopter vis-à-vis des enfants (75%) et sur la façon de les épauler (74%). Ainsi les parents se questionnent, certes, mais peut-être moins sur le pourquoi du comportement de l'enfant que sur le comment du bon comportement à adopter vis à vis de l'enfant.

Cela étant, ils **ne se sentent pas pour autant désespérés** face à ces questions. En effet, 60% estiment manquer assez rarement ou très rarement de connaissances sur ces sujets.

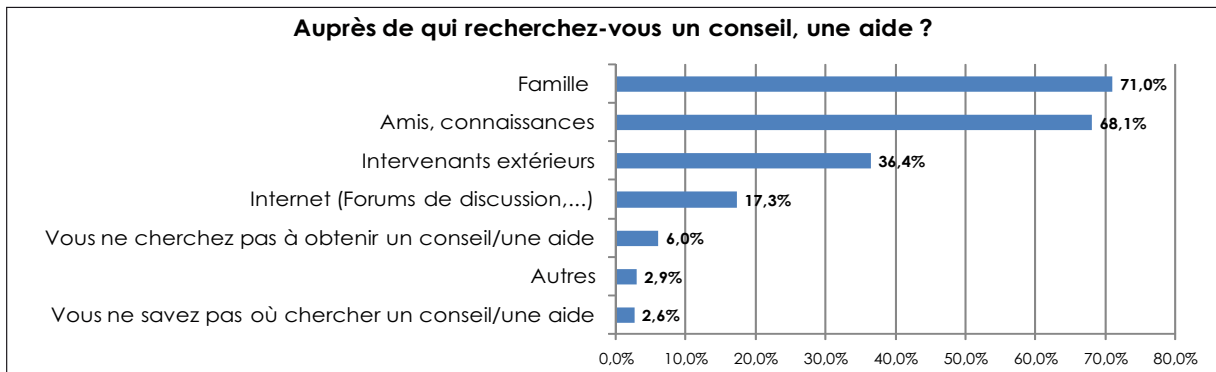
Cette assurance relative n'empêche pas le partage et des discussions fréquentes avec d'autres parents sur l'éducation des enfants (assez souvent : 46,7% et très souvent : 34%) et les difficultés rencontrées sont un sujet particulièrement récurrent au cours de ces échanges (assez souvent : 58% et très souvent 28,5%).

Des difficultés gérées en famille

Rares sont les parents se sentant en difficulté particulière ou en situation d'échec dans l'éducation de leur(s) enfant(s) : si 60% estiment ne pas avoir plus de difficultés que les autres parents, 33% pensent que les autres parents rencontrent plus de difficultés qu'eux.

Lorsqu'ils doivent faire face à des difficultés, les parents déclarent gérer la situation eux-mêmes (98%). Seuls 28% disent rechercher également un conseil ou une aide et 5% affirment ne pas savoir quoi faire.

La recherche de conseil / d'aide se fait avant tout auprès de membres de la famille (71%) et d'amis ou de connaissances (68%). Le recours à un intervenant extérieur (association, professionnel...) est la troisième orientation citée (36%). On notera que plus de 17% recourent à des sites d'information ou des forums de discussion sur Internet.



Le recours à un intervenant extérieur (association, professionnel...), s'il devait se faire, serait vécu comme une démarche plutôt facile (assez ou très facile : 67%). Ce serait une démarche assez ou très difficile pour 33% des parents.

Ce recours est par ailleurs nettement perçu comme une conduite responsable : c'est reconnaître l'utilité d'un appui extérieur (53% de réponses) et exprimer le souhait d'être accompagné (37%).

Des actions de soutien à la parentalité méconnues mais jugées utiles

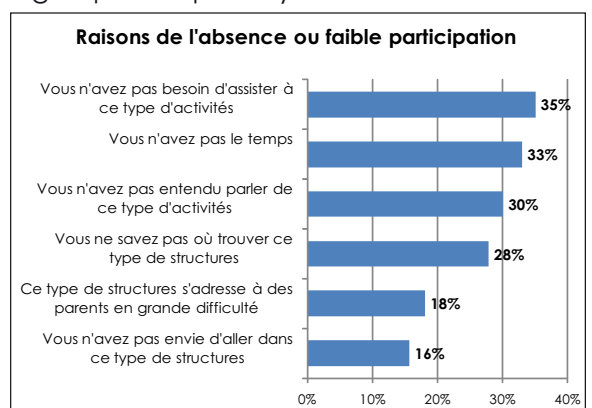
Pour l'enquête, l'ensemble des actions collectives de soutien à la fonction parentale existantes a été défini selon la typologie suivante : les **groupes de paroles** (réunions entre parents afin de partager leurs expériences et leurs interrogations), les **conférences-débats** (animées par des spécialistes sur les questions d'éducation) et les **ateliers parents-enfants** (moments de partage et d'échanges entre parents et enfants autour d'une activité manuelle, culturelle, sportive...).

L'ensemble de ces structures de soutien à la parentalité est jugé utile en matière de conseil/aide aux parents. Qu'il s'agisse des groupes de parole, des conférences-débats ou des ateliers parents-enfants, ces actions sont généralement considérées comme plutôt adaptées ou tout à fait adaptées (entre 68% et 74%).

Cependant le **taux non négligeable de « sans opinion »** sur ces dispositifs traduit une méconnaissance de leurs contenus (jusqu'à 23% des familles concernant les groupes de parole).

En effet, **82% des parents affirment ne pas connaître d'associations ou d'organismes** proposant ce type d'actions et **84% déclarent n'y avoir jamais participé** (seuls 6% y ont participé 3 fois ou plus).

Les principales raisons données à l'absence ou la faible participation à ce type d'actions : pas de besoin ressenti (35%), pas de temps (33%), méconnaissance de ces actions (30%), méconnaissance des lieux d'accès à ces actions (28%). On notera aussi que, pour 18%, ce sont des dispositifs destinés aux parents en grande difficulté et que 16% ne souhaitent simplement pas s'y rendre.



L'action de soutien « idéale » serait... animée par des psychologues dans les écoles...?

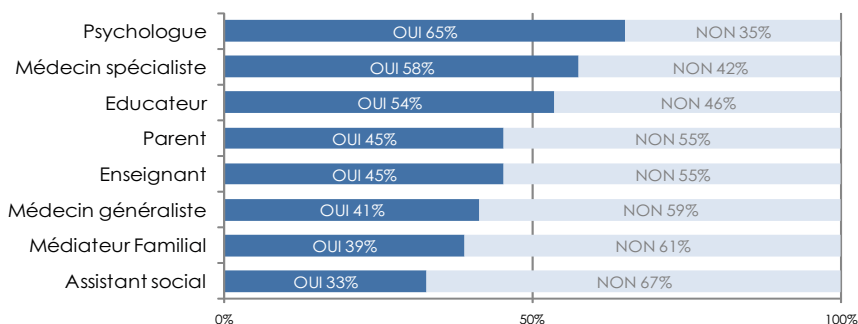
Afin de mieux cerner les attentes des parents en matière d'offres de soutien à la parentalité, il était intéressant de connaître les lieux et les personnes animatrices qui, selon eux, les inciteraient à participer davantage à ces actions.

Les avis recueillis montrent que **la présence de psychologues dans les dispositifs proposés favoriserait la participation des parents** (65% d'avis favorables). Les autres animateurs souhaités dans l'animation des actions sont les médecins spécialistes (pédiatres, pédo-psychiatres...) et les éducateurs.

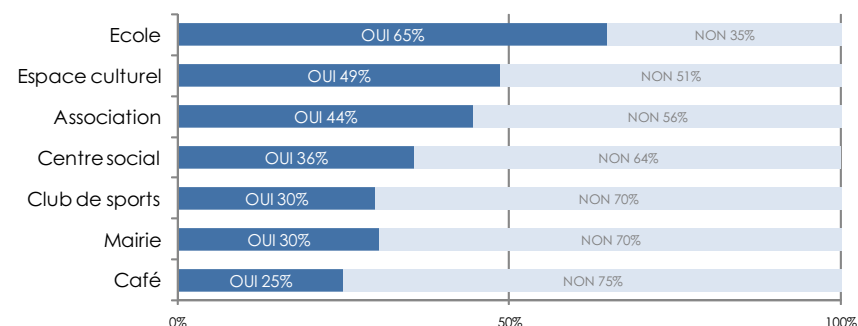
D'autre part, l'école, les espaces culturels et les associations sont donnés comme les principaux lieux privilégiés avec une nette préférence pour l'école (65% d'avis favorables). Inscrire le

déroulement des actions au sein des principaux espaces de vie sociale des enfants (écoles, espaces culturels) encouragerait donc une plus grande participation des parents. Au vu de ces résultats, on peut se demander également dans quelle mesure l'école représente, pour la plupart des parents, le lieu de référence en matière d'éducation des enfants.

Acteurs privilégiés dans l'animation des actions



Lieux privilégiés pour les actions



Les entretiens individuels : une solution nettement privilégiée pour les situations difficiles

Parmi les activités de soutien à la fonction parentale certaines structures proposent des entretiens individuels au cours desquels les parents peuvent venir discuter des questions ou des difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Ce type d'entretiens individuels est considéré comme plutôt adapté (42%) ou tout à fait adapté (40%) pour le conseil et/ou l'aide aux parents dans l'éducation des enfants. Ils **bénéficient donc d'un plus grand engouement que les réponses collectives** proposées à travers les 3 grands types d'activités : conférences, ateliers parents-enfants, groupes de parole.

Toutefois, lorsque la relation parent-enfant est sans difficultés particulières, la complémentarité entre les deux types de réponses (collectives et individuelles) est donnée comme le recours le plus efficace.

C'est plus **particulièrement pour les parents confrontés à des difficultés** dans l'éducation de leurs enfants que le recours aux entretiens individuels est conçu comme la réponse la plus efficace (pour 58%).

Pour conclure...

Au regard de ces résultats, la tendance consistant à considérer trop rapidement les parents d'aujourd'hui comme dépassés, désemparés face à leurs enfants, ne semble pas se vérifier. Bien sûr, éduquer un enfant, gérer son quotidien, n'est pas chose facile et affirmer le contraire serait même surprenant : inquiétudes et questionnements sont le lot quotidien des parents, et le besoin qu'ils ont d'échanger entre eux sur ces questions est manifeste.

Malgré cela, leur participation effective aux actions de soutien à la fonction parentale est rare, alors même qu'ils conçoivent l'utilité de tels dispositifs : l'aide et les conseils sont recherchés auprès des proches (famille, amis...) et pour beaucoup cela semble suffir, le besoin d'entamer une démarche auprès d'intervenants extérieurs ne se faisant pas ressentir.

Il est certain que faire part de ses questions ou de ses difficultés en tant que parent est délicat : la crainte d'être jugé « incompetent » est sans doute là et peut-être que, souvent, « ce qui est dans la famille doit rester dans la famille ».

Mais d'autres freins justifiant la faible participation à ces dispositifs doivent être considérés : le manque de disponibilité des parents ainsi que leur méconnaissance de l'existence de ces actions et/ou de leurs lieux de déroulement.

Le manque de visibilité des dispositifs existants et de lisibilité de leurs contenus traduit un manque ou une inadaptation de la communication réalisée autour des actions : à qui s'adresse-t-on en particulier ? que propose-t-on précisément ? dans quels buts ?

Par ailleurs, avec une conciliation aujourd'hui difficile entre vie familiale et vie professionnelle, dégager du temps pour s'impliquer dans ces dispositifs est compliqué. Ceci trouve notamment un écho dans le désir, exprimé par beaucoup de parents, de voir se dérouler les actions au sein des écoles : principal lieu de vie sociale de l'enfant, l'école est un point de rencontre quotidien entre parents, généralement à proximité de leur domicile.

Enfin, les attentes des parents en matière de soutien à la fonction parentale semblent s'inscrire plus dans l'échange et le partage et moins dans l'enseignement formel de consignes à suivre : si des « cours pour les parents » étaient dispensés (tels qu'ils sont proposés dans d'autres pays), 65% des parents ne souhaiteraient pas y participer.

L'Observatoire Départemental de la Famille de l'UDAF 13

Le code de la Famille donne à l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) et aux UDAF (Unions Départementales), entre autres mandats, celui de : « représenter officiellement auprès des Pouvoirs publics l'ensemble des familles françaises et étrangères vivant en France et de défendre leurs intérêts ».

Pour conduire à bien cette mission, pour faire entendre partout « la voix des familles » et pour donner des avis aux pouvoirs publics, l'UDAF des Bouches-du-Rhône a estimé indispensable de fonder la crédibilité de ses analyses et de ses recherches sur une source d'informations moderne et fiable : l'Observatoire de la Famille.

Depuis sa création, quatre enquêtes ont déjà été menées. Elles ont porté sur :

- « La vie des ménages dans les Bouches-du-Rhône : Etat des lieux et opinions : vie familiale, logement, santé, éducation et consommation »
- « Le Temps et la Famille : temps professionnel, temps de loisir, temps domestique »
- « L'intergénération à Marseille : familles et liens sociaux »
- « Le logement des personnes handicapées dans les Bouches-du-Rhône »

Les résultats des enquêtes sont disponibles sur www.udaf13.fr

Consultez l'ensemble des résultats détaillés sur www.udaf13.fr

Ce document présente une synthèse générale des résultats de l'enquête.

Le recueil de l'ensemble des données détaillées est disponible sur le site internet de l'UDAF.

Il présente notamment les résultats obtenus selon les quatre sous-populations suivantes :

- Les familles ayant au moins un enfant entre 0 et 10 ans ;
- Les familles monoparentales ;
- Les familles résidant dans les communes de moins de 10 000 familles ;
- Les familles dont la personne de référence appartient aux CSP ouvriers ou employés.

Cette enquête a été réalisée par Laurent Chillio, Chargé d'étude à l'UDAF 13

La réalisation de cette enquête a été possible grâce au concours du Réseau Parents 13, de la Caisse des Allocations Familiales (CAF 13) et du CCAS de la Ciotat.

L'UDAF 13 remercie l'ensemble des familles ayant bien voulu répondre au questionnaire de l'enquête.

